



---

**20220924\_CONSULTATION :**  
**PRESTATIONS DE SERVICE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS MOBILES DES**  
**SITES DE L'ÉCOLE DE LA 2<sup>E</sup> CHANCE DE MARSEILLE**

---

**CONTRAT**  
**VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES**  
**ET RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**



**Qualopi**  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**DÉPARTEMENT**  
**BOUCHES**  
**DU RHÔNE**



VILLE DE  
MARSEILLE

l'Europe  
**engagée**  
en PACA  
avec le FSE



**REGION**  
**SUD**  
PROVENCE  
CÔTE D'AZUR

Le projet de nouveau site de  
l'E2C Marseille, situé au  
boulevard Romain-Rolland,  
est financé avec le concours  
de l'Union européenne avec  
le Fonds social Européen

et le soutien des entreprises, des associations et des partenaires du Service public de l'Emploi engagés à nos côtés

## SOMMAIRE

<b>20220924_CONSULTATION : PRESTATIONS DE SERVICE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS MOBILES DES SITES DE L'ÉCOLE DE LA 2<sup>e</sup> CHANCE DE MARSEILLE.....</b>		<b>1</b>
I.	L'ÉCOLE DE LA 2 <sup>e</sup> CHANCE DE MARSEILLE, UNE FORMATION TREMPLIN À VISÉE D'INSERTION.....	3
II.	NATURE DE L'OPÉRATION.....	4
I.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	4
A.	LIEU(X) D'EXECUTION :.....	4
B.	CODE CPV.....	4
II.	DESCRIPTIF DE LA MISSION.....	5
A.	PORTABILITE DES NUMEROS.....	5
B.	STOCKAGE, EMBALLAGE ET TRANSPORT.....	5
C.	RENOUVELLEMENT DES CARTES SIM.....	5
D.	PERTE OU VOL.....	5
E.	DELAIS DE MISE EN ŒUVRE DES ACCES.....	5
F.	OUTIL DE GESTION DU PARC.....	6
G.	MODIFICATION DU NOMBRE DE LIGNES EN COURS D'EXECUTION DU MARCHE.....	6
III.	CONDITIONS GÉNÉRALES.....	6
A.	DURÉE.....	6
B.	RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES.....	6
C.	CONDITIONS DE RÈGLEMENT.....	6
D.	RÉSILIATION.....	6
E.	REDRESSEMENT OU LIQUIDATION JUDICIAIRE.....	7
F.	CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE.....	7
IV.	RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.....	7
A.	DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE CANDIDAT.....	7
B.	RÉCEPTION DES PLIS.....	7
C.	QUESTIONS DES CANDIDATS AVANT LA REMISE DES OFFRES.....	8
D.	CRITÈRES D'ATTRIBUTION.....	8
E.	RÉGULARISATION DES OFFRES.....	9
F.	DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	9
V.	CONTACT.....	9
VI.	SIGNATURE.....	10

## **I. L'ÉCOLE DE LA 2<sup>E</sup> CHANCE DE MARSEILLE, UNE FORMATION TREMLIN À VISÉE D'INSERTION**

L'École de la 2e Chance de Marseille (E2C Marseille) a pour mission d'assurer, par une formation en alternance en entreprise et une pédagogie originale, l'inclusion professionnelle et sociale de jeunes adultes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification.

L'École de la 2e Chance de Marseille c'est :

- Chaque stagiaire au cœur du dispositif
- Prise en compte des besoins de chaque jeune à 360° pour l'élaboration du parcours
- Une pédagogie originale
- Un dispositif pédagogique coconstruit avec les entreprises
- Un parcours qui fait sens avec l'objectif d'insertion professionnelle et sociale

Notre ambition :

- Un nouveau site dans les quartiers sud de Marseille en 2019
- Une école active pour recruter ses stagiaires
- De la bienveillance
- Une solidité financière
- Une école qui vit
- Une école rayonnante
- Une école créatrice de liens
- Une école épanouissante
- Une école reconnaissante
- Une école qui réussit

Inaugurée en 1997 et établie en 1998, l'E2C Marseille a été le premier dispositif de ce type créé en Europe sous l'impulsion de l'Union européenne. Établissement d'intérêt général, l'E2C Marseille accueille en moyenne 800 stagiaires chaque année sur ses 4 sites. Le parcours individualisé débouche pour 61% des stagiaires de l'E2C Marseille sur un emploi ou sur une reprise de formation qualifiante.

L'E2C Marseille est membre et 1<sup>re</sup> vice-présidente du réseau E2C France. En France (hexagone et Outre-mer), 14 188 jeunes ont suivi un parcours dans l'un des 135 sites des écoles membres du Réseau E2C France.

## II. NATURE DE L'OPÉRATION

La présente consultation a pour objet le renouvellement de la flotte (abonnements et terminaux) de l'E2C Marseille.

### **Présentation de la flotte actuelle**

L'E2C Marseille possède à ce jour une flotte de **111** abonnements répartis comme suit :

- 70 de type 1 « Voix, SMS, et MMS, illimitée, + Internet Data 5Go » ;
- 30 de type 2 « Voix, SMS, et MMS, illimitée, + Internet Data 25Go » ;
- 10 de type 3 « Voix, SMS, et MMS, illimitée, + Internet Data illimité »
- 1 de type 4 : ligne fixe PBX.

### **Description des services à fournir**

L'E2C Marseille souhaite renouveler sa flotte pour **108** abonnements répartis comme suit :

- 70 de type 1 « Voix, SMS, et MMS, illimitée, + Internet Data pour une tranche comprise entre 1Go et 10Go » ;
- 25 de type 2 « Voix, SMS, et MMS, illimitée, + Internet Data pour une tranche comprise entre 10Go et 50Go » ;
- 12 de type 3 « Voix, SMS, et MMS, illimitée, + Internet Data illimité »
- 1 de type 4 : ligne fixe PBX.

Dès la notification du marché, le titulaire assurera la reprise immédiate des abonnements arrivés au terme de leur engagement et abonnements aux conditions techniques définies dans le présent document.

### **Descriptif des terminaux à fournir**

L'E2C Marseille souhaite renouveler sa flotte mobile pour 107 terminaux répartis comme suit :

- 95 gammes de type 1 : Samsung A04S ;
- 12 gammes de type 2 : iPhone 13 128 Go.

En fin de marché, les terminaux restent la propriété de l'E2C Marseille et doivent être fournis avec leur code de désimlockage (le cas échéant).

## I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### A. LIEU(X) D'EXECUTION :

Bouches-du-Rhône. E2C Marseille.

Site	Adresse
Saint-Louis	360 chemin de la Madrague-Ville – 13015 Marseille
Romain-Rolland	343, boulevard Romain-Rolland – 13009 Marseille
Miramas	18 Route des Chirons – 13140 Miramas

### B. CODE CPV

Les codes CPV de la consultation :

- o 64212000-5 Services de téléphonie ;
- o 79980000-7 Service d'abonnement ;
- o 32250000-0 Téléphones mobiles.

Paraphes :

## II. DESCRIPTIF DE LA MISSION

### A. PORTABILITE DES NUMEROS

L'attention du candidat est attirée sur la nécessité absolue doit garantir la conservation des numéros d'appel existants pour l'ensemble des flottes.  
La mise en œuvre de la portabilité (si nécessaire) ne doit pas entraîner de coupure de service supérieure à 1h, et doit être réalisée dès la prise d'effet du marché. Le candidat fournira une note qui en indique précisément les modalités ainsi que le planning de déploiement. Le candidat titulaire devra obtenir de la part de l'opérateur actuellement en marché l'ensemble des RIO permettant la migration.

### B. STOCKAGE, EMBALLAGE ET TRANSPORT

Le stockage, l'emballage et le transport des fournitures relèvent de la responsabilité du titulaire et restent sa propriété. Le transport s'effectue sous sa responsabilité jusqu'au lieu de livraison.

#### Adresse de livraison :

À l'attention de la CAO,  
École de la 2<sup>e</sup> Chance de Marseille  
360 Chemin de la Madrague-Ville  
13015 Marseille

Les vérifications quantitatives et qualitatives simples seront effectuées au moment même de la livraison de la fourniture.

### C. RENOUVELLEMENT DES CARTES SIM

Le renouvellement de carte SIM, pour quelques raisons que se soient (carte défectueuse, perdue, etc.), ne donnera lieu à aucune facturation de la part du titulaire.

Un pack de carte SIM vierges prêtes à activer sera fourni en début de marché.

### D. PERTE OU VOL

En cas de perte ou de vol du terminal et/ou de la carte SIM, l'E2C Marseille suspendra l'accès soit par le portail d'administration, par mail ou par appel au support désigné à cet effet. Les communications ne pourront alors être facturées à l'E2C Marseille dès la demande de suspension.

### E. DELAIS DE MISE EN ŒUVRE DES ACCES

Les prestations de service seront réalisées selon les délais maximum indiqués ci-dessous :

- Ouverture d'une ligne avec fourniture carte SIM : Délai de 48 heures ouvrées
- Réaffectation d'une carte SIM par la collectivité : Immédiat
- Modification d'une ligne ou ajout ou suppression d'un accès : Délai de 48 heures ouvrées
- Résiliation d'un abonnement : Délai de 48 heures ouvrées

Toutes ces prestations seront réalisées par bons de commande ou en ligne sur le portail client.

Paraphes :

## F. OUTIL DE GESTION DU PARC

Le candidat doit être en mesure de fournir une solution de gestion Extranet. Cet outil doit proposer les services suivants :

- Téléchargement de facture, (via un login autre que celui du gestionnaire de flotte)
- Gestion de la flotte mobile (ajout d'options, résiliation de ligne, changement de forfait,
- Blocage de ligne, activation de carte SIM, visualisation du code RIO etc.)
- La commande de nouvelles lignes,
- Le suivi de commande,
- Mise en place et gestion des restrictions d'appel,

Le titulaire présentera son outil dans le mémoire technique.

## G. MODIFICATION DU NOMBRE DE LIGNES EN COURS D'EXECUTION DU MARCHÉ

L'E2C Marseille pourra, selon les besoins des services, modifier le nombre de lignes en cours d'exécution du marché. Dans ce cas, les lignes supplémentaires bénéficieront des mêmes conditions tarifaires que les lignes initiales prévues au présent marché.

L'ajout ou la suppression du nombre de lignes en cours d'exécution du marché se fera par bons de commande ou par le portail client.

## III. CONDITIONS GÉNÉRALES

### A. DURÉE

Le contrat est souscrit pour une durée ferme de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

### B. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

Le titulaire devra justifier qu'il est titulaire des contrats d'assurances (Cf. IV. A. candidature).

### C. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les offres sont exprimées en Euro.

Le mode de règlement choisi pour les prestations est le virement ou le prélèvement. Le délai global de paiement pour l'E2C Marseille est de trente (30) jours à compter de la réception de la facture.

La prestation est financée par les fonds propres de l'E2C Marseille (budget de fonctionnement).

### D. RÉSILIATION

Tout manquement aux obligations de service du fournisseur entraînera la rupture immédiate des engagements. Aussi, le défaut du respect desdits engagements, pourra entraîner la résiliation de plein droit par l'établissement, sans aucune formalité judiciaire ni pénalité financière, après mise en demeure resté sans effets sous 8 jours ouvrés (samedi inclus), auprès du fournisseur.

Paraphes :
------------

## E. REDRESSEMENT OU LIQUIDATION JUDICIAIRE

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire de l'accord-cadre. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution de l'accord-cadre.

Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution de l'accord-cadre. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L.627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L.622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation de l'accord-cadre est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

## F. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

Le contrat est soumis au droit français. A défaut de solution amiable, tout différend est soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Marseille.

## IV. RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### A. DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE CANDIDAT

Chaque candidat aura à produire les pièces suivantes, datées et signées par lui :

pour la candidature :

- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales ou une attestation de régularité fiscale et sociale ;
- si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;
- un RIB ;
- un extrait Kbis ;
- l'attestation d'assurance.

pour l'offre\* :

- cadre de réponse (Cf. Annexe ci-jointe) ;
- mémoire technique.

### B. RÉCEPTION DES PLIS

Les plis seront déposés par voie dématérialisée à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de l'E2C Marseille par courriel à [cao@e2c-marseille.net](mailto:cao@e2c-marseille.net). La réception des plis est confirmée par retour de mail du pouvoir adjudicateur.

La date limite de remise des offres est le 21 novembre 2022 à 17h.

Paraphes :
------------

## C. QUESTIONS DES CANDIDATS AVANT LA REMISE DES OFFRES

Toute demande de renseignements sur le dossier de consultation doit faire l'objet d'une demande par courriel : [cao@e2c-marseille.net](mailto:cao@e2c-marseille.net).

## D. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

### 1) Prix : 60 points

#### **Sous-critère 1 : Abonnements annuels (60 points)**

Chaque candidat formule son prix global par référence dans le cadre de réponse. Une moyenne sera calculée automatiquement par rapport à la saisie du candidat. Le candidat qui propose la moyenne de prix calculée la moins élevée obtient la note maximale soit 50 points.

Pour les autres, les candidats se verront attribuer une note calculée proportionnellement à la valeur étalon (le prix moyen le moins disant) selon la formule suivante :

- $[1 - [(offre\ du\ candidat - prix\ étalon) / prix\ étalon]] * 50$ .

#### **Sous-critère 2 : Terminaux (10 points)**

Chaque candidat formule son prix global par référence dans le cadre de réponse. Une moyenne sera calculée automatiquement par rapport à la saisie du candidat. Le candidat qui propose la moyenne de prix calculée la moins élevée obtient la note maximale soit 10 points.

Pour les autres, les candidats se verront attribuer une note calculée proportionnellement à la valeur étalon (le prix moyen le moins disant) selon la formule suivante :

- $[1 - [(offre\ du\ candidat - prix\ étalon) / prix\ étalon]] * 10$ .

Toutes les lignes devront être renseignées dans le cadre de réponse (Annexe n°1). À défaut, une majoration de 10% sera appliquée au tarif le plus élevé.

### 2) Technique : 40 points

Le critère technique sera apprécié au travers du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre. Ce mémoire décrira la proposition technique du candidat et notamment la qualité de la couverture réseau, la gamme des terminaux proposés, la documentation fournie, les fonctionnalités du PBX, l'outil de gestion du parc et la synthèse de la proposition. Il devra également faire apparaître les moyens humains qui seront affectés à l'E2C Marseille.

Paraphes :
------------

Une attention particulière sera demandée au candidat pour :

- la rédaction ;
- l'illustration ;
- la présentation générale ;
- un effort de vulgarisation pour une compréhension par des néophytes.

Ce mémoire sera apprécié selon la méthode de notation suivante :

- 40 points = excellent ;
- 32 points = très satisfaisant ;
- 24 points = satisfaisant ;
- 16 points = moyennement satisfaisant ;
- 8 points = non satisfaisant.

#### **E. RÉGULARISATION DES OFFRES**

Une analyse des offres sera menée au cours de laquelle il pourra être demandé aux candidats des précisions sur les éventuelles discordances constatées dans une offre.

De plus, conformément à l'article R. 2152-2 du Code de la Commande Publique, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables seront éliminées. Toutefois, l'E2C pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières ne pourra avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

En outre, à défaut de réponse dans le délai imparti dans la demande, l'offre sera considérée comme non conforme. Les offres qui restent irrégulières seront éliminées.

#### **F. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **V. CONTACT**

Commission d'Appel d'Offres (CAO) de l'E2C Marseille : [cao@e2c-marseille.net](mailto:cao@e2c-marseille.net).

Laurent GIANGRECO : 06 16 38 37 34, [laurent.giangreco@e2c-marseille.net](mailto:laurent.giangreco@e2c-marseille.net).

Paraphes :
------------

